

DVC 3109A + 3110B (M1051). *Editio minor* É. Lhôte et JM Carbon, ericlhote@hotmail.fr, Paris-Kingston (Canada) le 14/10/2022.

Datation : hiver 170-169, voir commentaire. Style proche, quoique moins évolué, de *CIOD* 2762A, qu'on a daté de *ca* 170-167. *Oméga* tendant vers une forme cursive et « corde à linge », *éta* dissymétrique, *pi* « corde à linge », *alpha* dissymétrique, *kappa* désarticulé, *omicron* petit et « corde à linge », *mu* tendant vers une forme cursive dans ἀμβαίνοντι.

Bibliographie : cf. É. Will, *Histoire politique du monde hellénistique*, II, Nancy 1967, p. 238 : « Peut-être est-ce au cours de la guerre de Genthios que la cité de Pharos fut entraînée du côté anti-romain, contre son gré, souffrit des opérations, mais rentra finalement dans l'amitié romaine : cf. L. Robert, *Inscr. hellén. de Dalmatie, Hellenica XI-XII* (1961) pp. 505 *sqq.*, les observations de J. Bousquet, *BCH* 85 (1961) pp. 589 *sqq.* et la réplique de L. Robert *Bull.* 1963 n° 129 ».

(3109A)

[ἐπ]ερωτῆι Πε(ρ)σεύας Δία Νάον καὶ Διῶ[ναν]
[ῆ] λῶιον καὶ ἄμεινον ἐσσεῖται αὐτῶι [καὶ]
ὄχυρὸν εἰς τὰν ἐποικ[ία]ν πορευομέν[ωι]
καὶ {A} ἀμβαίνοντι(ι) τά(χ)ιστα

(3110B)

A = « consultant n° 1 »

Interprétation DVC

Πε(ρ)σεύας L. Dubois *dubitanter* : ΠΕΣΕΥΑΣ Πεσεύας DVC
{A} ἀμβαίνοντι(ι) τά(χ)ιστα DVC : ΛΑΜΒΑ Ι ΝΟΝΤΤΑΙΣΤΑ

Perseus demande à Zeus Naios et à Diona s'il sera préférable pour lui de faire route vers la colonie (voir commentaire) et de s'embarquer au plus vite, et si (la place est suffisamment) forte.

Un anthroponyme ΠΕΣΕΥΑΣ semble impossible. On suggérera donc, sous toutes réserves, de lire un hapax Περσεύας, morphologiquement explicable, où l'on retrouverait le radical Περσ-, qu'il s'agisse des Perses ou de Persée, et le suffixe complexe de Κρατεύας *HPN* 261. Cf. Περσεύς *HPN* 576 et les hypocoristiques Περσαῖος, Πέρσας, Περσίς *HPN* 633, Περσίων, Περσίας *LGPN*. On remarquera que le graveur a tendance à oublier ou répéter des lettres, {A} ἀμβαίνοντι(ι) τά(χ)ιστα.

ὄχυρός n'est pas synonyme de ἀσφαλής, et s'emploie surtout dans un contexte militaire pour qualifier une place « forte », c'est-à-dire une place où l'on puisse résister. D'autre part, *CIOD* 2762A, *quod vide*, selon notre interprétation, se situe dans un contexte de guerre, et il y est question de Pharos, qui pourrait bien être le lieu de l'ἐποικία qu'évoque 3109A. Enfin le nom Πε(ρ)σεύας est fort proche de celui de Περσεύς, roi des Macédoniens à l'époque qui nous intéresse. Ces correspondances nous invitent à supposer que c'est bien Persée, roi de Macédoine, qui, compte tenu du dialecte, a envoyé un émissaire épirote consulter à Dodone au moment de la troisième guerre de Macédoine (171-167 av.).

« Au cours de l'hiver 170-169, afin de prévenir une éventuelle offensive romaine par l'Ouest et d'attirer Genthios (dynaste illyrien) à une participation plus active à la guerre, Persée se rendit en Illyrie » (Will p. 230). C'est probablement dans ces circonstances que Pharos se trouva impliquée dans la guerre : Persée a peut-être envisagé d'installer une garnison dans une place forte de Pharos pour prévenir une invasion romaine, ce qui suppose de s'embarquer au plus vite, τάχιστα. Dans ce cas, 3109A daterait précisément de l'hiver 170-169.

Il paraîtra probablement téméraire d'imaginer que ΠΕΣΕΥΑΣ = Περσεύς roi de Macédoine. Cependant, l'attestation la plus ancienne de l'anthroponyme Περσεύς concerne le roi de Macédoine (212-165 av.), et les 24 autres références du *LGPN* sont beaucoup plus tardives.

Le graveur, épirote d'après son dialecte (les Macédoniens écrivaient normalement en koinè), a peut-être déformé ce nom atypique en s'inspirant de Θάρυψ/Θαρύπας, nom d'un roi des Molosses, le suffixe -ās étant très fréquent en Épire : Thucydide écrit Θαρύπας, mais on lit le génitif Θάρυπος dans DVC 2148A ; Περσεύς/Περσεύας est formellement parallèle à Θάρυψ/Θαρύπας. Enfin, on a déjà recensé, dans notre corpus, quelques cas de consultations assignables à des personnes royales : Darius 3160A, Tharyps roi des Molosses 2148A, Troias soeur d'Alexandre le Molosse 42B.

Comme l'a bien expliqué M. Casevitz, *Le vocabulaire de la colonisation en grec ancien*, 1985, 157-158, ἐποικία n'est pas synonyme de ἀποικία : les ἄποικοι sont les colons fondateurs, tandis que les ἔποικοι sont les habitants qui viennent s'installer « en plus », « sans distinguer ceux qu'une métropole a envoyés sur demande de la cité qui les accueille, de ceux que l'exil a fait s'établir dans une cité, ou des mercenaires admis au droit de cité ». Dans le cas de Pharos, les ἄποικοι sont les Pariens, en 385/4. Les ἔποικοι peuvent être d'origine diverses, mais, d'après notre corpus, beaucoup doivent être épirotes : cf. *LOD* n° 130, où un Athénien envisage d'émigrer à Pharos peu après 385/4, mais aussi 228B, 463A, 2762A, 3646A, où il s'agit probablement d'Épirotes. Du point de vue épirote, qui doit être celui du rédacteur de notre lamelle, l'ἐποικία par excellence doit donc être Pharos, où Persée, si l'on admet notre interprétation, compte trouver un appui contre les Romains dans la colonie épirote de l'île.

Noter que ἐποικία est un mot rare, qui n'est par ailleurs attesté que deux fois, ca 475-450 :
– dans une loi des Locriens sur la colonie envoyée à Naupacte, *IG IX 1(2) 718* : ἐν Ναύπακτον (. . .) ἡπίφοικία.
– dans un décret des Éléens conférant droit de cité et théarodoquie à deux individus, qui sont aussi associés aux communautés éléennes de Sparte et d'Eubée, S. Minon, *IED* n° 16 : καὶ τῶν ἐπιφοικίας τῶν ἐν Σπάρται κ(ἐ)ν Εὐβοίαι κοινανῶν.